

- Démarche : Occitanie - Reconnaissance des diplômés européens Ergothérapeute - Manipulateur en Electroradiologie Médicale - Pédicure Podologue ou diplômés extra-communautaires ayant obtenu une reconnaissance dans un Etat membre de l'Union Européenne pour exercer l'une de ces professions.
- Organisme : Unité des formations paramédicales

## Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

## Formulaire

Obtenir le droit d'exercer la profession d'Ergothérapeute - Manipulateur en Electroradiologie Médicale - Pédicure Podologue sur le territoire Français.

### AVERTISSEMENT

**TOUT DEPOT DE DEMANDE NON CONFORME SERA REJETE.**

**VOUS DEVREZ RECOMMENCER LA DEMARCHE EN RESPECTANT LES ATTENDUS ET LES CONSIGNES.**

**ATTENTION, LA DREETS OCCITANIE N'EST PAS EN MESURE DE TRAITER LES DOSSIERS EN PROVENANCE DE LA FRANCE ENTIERE.**

**SI VOUS NE RESIDEZ PAS EN OCCITANIE, EN FONCTION DE NOTRE CAPACITE OU NON DE TRAITEMENT VOTRE DOSSIER SERA SUSCEPTIBLE D'ETRE REFUSE. VOUS POURREZ VOUS ADRESSER A UNE AUTRE DREETS.**

### Choix simple

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Ergothérapeute

Manipulateur en Electroradiologie Médicale

Pédicure Podologue

### Date de naissance

--

### Nationalité

--

**lieu de naissance Ville et Pays**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce d'identité en cours de validité

**Adresse à laquelle vous recevez les courriers**

**Adresse électronique**

**Numéro de téléphone**

**Ville et Pays d'obtention du diplôme**

**Date d'obtention du diplôme**

**Nom de votre établissement de formation**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Scan de votre diplôme

**Si vous avez un diplôme extra-communautaire, nom du pays de l'Union Européenne qui vous a délivré une autorisation d'exercer**

Ceci ne concerne que les diplômés extra-communautaires ayant obtenu une reconnaissance par un état membre de l'UE

**Date d'obtention de l'autorisation européenne**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Scan de votre autorisation d'exercer européenne

Ce document n'est à fournir que pour les personnes qui ont un diplôme extra-communautaire qui ont obtenu d'un état membre la reconnaissance de ce diplôme.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Supplément au diplôme dans la langue de délivrance du diplôme

<https://europass.europa.eu/fr/learn-europe/diploma-supplement>

Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.).

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Traduction en français du supplément au diplôme

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation de conformité à la directive européenne 2005/36 ou si vous avez exercer dans un pays à ordre professionnel, la preuve de votre inscription.

La preuve d'une demande d'attestation de conformité n'est pas suffisante.

Pour les personnes ayant eu une Autorisation d'Exercer (AE) dans un autre Etat membre ceci n'est pas obligatoire MAIS remettez votre AE sinon cela sera bloquant.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Détail des stages réalisés validés par votre université entrant dans le cadre de votre formation (stages curriculaires)

Vous devez faire remplir par votre centre de formation le document joint. Signature, tampon et mail permettant de tracer le signataire.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation(s) d'emploi si vous avez exercé l'une de ces professions

Attestation bornant les dates de début et de fin de contrat stipulant la qualité d'audioprothésiste. Signature et tampon et mail permettant de tracer le signataire.

Attention, les expériences en tant qu'assistant ou quelque soit le nom choisi ne seront jamais prises en compte car c'est soit de l'exercice illégal, soit une activité de secrétariat qui ne pourra être comptabilisée comme de l'expérience de la profession.